



Acad_Grenoble

Déclaration liminaire au CSA SD de la Drôme du 23 janvier 2023

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs,

Nous siégeons aujourd'hui dans cette nouvelle instance issue de la loi sur la transformation de la fonction publique en espérant que celle-ci soit un lieu d'un dialogue social constructif, ADN du syndicalisme de la CFDT. Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et remercions les services pour le travail et les documents nécessaires à cette instance.

On doit examiner aujourd'hui les moyens pour la préparation de rentrée 2023 dans les collèges de la Drôme, mais avant de rentrer dans cette problématique technique, j'aimerais revenir sur l'actualité locale et nationale.

D'abord nous souhaiterions apporter notre soutien à la famille de la petite Ambre et aux collègues du collège Debussy de Romans, victime semble-t-il selon les premières informations d'harcèlement dans son établissement. Face à ce drame, l'institution a su réagir pour accompagner élèves et les collègues mais l'actualité nous montre qu'un chantier de prévention reste à poursuivre sur ce sujet.

Notre précédent ministre nous avait habitué à communiquer en priorité avec la presse faisant fi du dialogue social, nous espérons un changement, un renouveau du dialogue social avec le nouveau, que nenni !

Après la confusion sur l'intervention des Professeurs des écoles au collège, c'est la découverte brutale dans la presse de la suppression de la technologie en 6ème : la réalité du travail en collège est décidément bien ignorée ! Ces annonces en pleine période d'arrivée des Dotations Globales sont incompréhensibles et inacceptables.

La préparation de rentrée 2023 est marquée par l'ouverture d'un nouveau collège dans la Drôme, le collège de Mercuroir répondant à un besoin incontestable, les élèves étant scolarisés jusqu'à présent dans le département de l'Ardèche, mais qui n'est pas sans conséquence à la fois sur les collègues de Tournon qui devront faire l'objet d'une mesure de carte scolaire et sur le collège Marcel Pagnol qui est lui aussi impacté par la refonte de la carte scolaire des collèges de la Drôme par le Conseil Départemental.

Si nous ne contestons pas la nécessité d'une révision de la carte scolaire, le résultat est inquiétant pour la mixité scolaire de Pagnol au-delà de la perte de 81 élèves et 3 divisions. Au total ce sont 86 HP qui disparaissent, l'équivalent de 5 ETP et l'augmentation de 4 HSA.

Pour les collègues de Tournon touchés par une mesure de carte scolaire, nous défendrons que soit pris en compte la particularité géographique de nos deux départements

et que la réaffectation se fasse au plus près et non pas uniquement dans le département d'origine à savoir l'Ardèche.

Quel Bilan pouvons-nous faire sur la préparation de rentrée des collèges de la Drôme.

On peut constater d'abord que les effectifs restent globalement stables, plus 88 élèves en tenant compte de l'ouverture de Mercurol, -370 par rapport aux effectifs sans Mercurol. Cela permet un maintien voir une légère baisse du nombre d'élève par division passant de 25.77 à 24.88 ; Au total c'est plus 12 divisions (moins 5 sans Mercurol). Si on parle d'effectifs de classe, il faut prendre en compte aussi les AESH de plus en plus nombreux ce qui n'est pas sans problème parfois à la fois en termes de pédagogie et de place.

Autre élément, la stabilisation du taux d'HSA à 8.25 % après plusieurs années de forte hausse. Il reste cependant élevé notamment dans deux collèges, tous deux d'ailleurs classés REP à Triboulet 9.78 % et Pagnol 9.83 %.

Sur les moyens en heures, les chiffres sont en trompe l'œil, on constate une hausse de 384 HP et une baisse de 20 HSA, cependant cela tient compte de l'ouverture du collège de Mercurol, c'est en fait 89 HP qui disparaissent soit encore 5 ETP qui s'ajoutent aux suppressions de poste de la dernière législature.

Autre inquiétude, le collège de l'Europe à Bourg de Péage avec 919 élèves, il gagne 2 divisions, ne risquons pas à terme la saturation de cet établissement. S'il y a des élèves en plus, il faut des moyens supplémentaires de surveillances (2nd CPE à temps complets, 2 AED de plus)

Merci de votre écoute.